

GROUPE PLUS-VALUES

Société anonyme au capital de 652 400 €
Siège social : 1, avenue du Général Leclerc
93250 VILLEMOMBLE
479 094 625 RCS BOBIGNY

(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à nos statuts et aux dispositions du Code de commerce, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous tenir informés de la marche des affaires sociales.

1. ACTIVITE, RESULTATS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nos comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes en vigueur demeurées identiques par rapport à celles de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 178.252,20 euros contre 181.393,14 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 186.424,23 euros, conduisant à un résultat d'exploitation négatif de -8.163,25 euros.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de -1.763,04 euros (correspondant principalement aux intérêts d'emprunts) et d'un résultat exceptionnel de 11.061,36 euros, le résultat net comptable est positif pour un montant de 1.162,07 euros.

A la clôture de l'exercice 2024, nos capitaux propres s'élèvent à 281.143,78 euros, notre trésorerie est positive.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif de l'exercice qui s'élève à 1.162,07 euros à l'apurement du compte « Report à nouveau ».

3. DIFFICULTES RENCONTREES – PROGRES REALISES

Au titre de l'exercice, les charges d'exploitation de la société ont continué de baisser, et notre chiffre d'affaires a permis de les couvrir. Au final l'exercice se solde par un résultat net positif.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons pouvoir améliorer le chiffre d'affaires, avec pour objectif d'accroître le résultat de l'exercice prochain.

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

6. PRISE DE PARTICIPATION

Néant.

7. PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES

Notre société ne détient plus de titres de placement.

Quantité	Désignation	Montant en euros

8. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche au cours de l'exercice écoulé, sauf bien entendu celle naturellement attachée à l'évolution de la configuration de nos sites internet.

9. INFORMATIONS DIVERSES**9.1.Dividendes versés (article 243 bis du Code général des impôts)**

Vous aurez à constater qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices sociaux.

9.2.Dépenses et charges somptuaires et frais généraux non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à cet article.

9.3.Tableau des résultats financiers

Vous trouverez joint au rapport le tableau faisant apparaître le résultat de notre Société au titre des cinq derniers exercices et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

9.4.Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans les tableaux annexés.

9.5. Réduction de capital

Nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous demander de vous prononcer sur un projet de réduction du capital social.

Conformément aux articles L.225-204 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons de réduire le capital social de la Société d'un montant de 448 840 euros, pour le ramener de 652 400 euros à 203 560 euros par voie de réduction de la valeur de nominale de chacune des actions composant le capital de la Société, sans modification du nombre d'action.

Le montant résultant de ladite réduction de capital sera affecté à l'apurement des pertes antérieures figurant au poste « *report à nouveau (débit)* », après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui serait ainsi ramené à un solde débiteur de (0,51) euro.

Il vous sera également proposé de modifier les statuts en conséquence.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE :

Nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a choisi le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, en application de l'article L. 225-37-4 alinéa 4 du Code de commerce.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux :

1. Madame Josiane HERBET, Présidente-Directrice Générale de Groupe Plus-Values, est entrée en fonction le 28 juin 2012.
2. Madame Christelle POUSSIER, Administrateur de Groupe Plus-Values, est entrée en fonction le 30 juin 2011.
3. Madame Cathy HERBET, Administrateur de Groupe Plus-Values, est entrée en fonction le 12 mai 2009.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

- Participation supérieure à 95,00% : Néant

- Participation supérieure à 90,00% : Néant
- Participation supérieure à 66,66% : Néant
- Participation supérieure à 50,00% : M. Jean-David HADDAD
- Participation supérieure à 33,33% : Néant
- Participation supérieure à 25,00% : Néant
- Participation supérieure à 20,00% : Néant
- Participation supérieure à 15,00% : Néant
- Participation supérieure à 10,00% : Néant
- Participation supérieure à 5,00% : M. Gilles APATOUT

4. CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE (ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE) :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

5. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

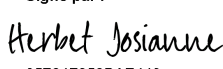
Nous vous précisons que la direction de la société est assurée par le Président Directeur Général et qu'il n'existe pas de délégation de compétence ou de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

* * *

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que nous venons de vous les présenter ainsi que l'affectation du résultat, donner quitus aux administrateurs, et adopter les résolutions correspondantes qui vont être soumises à vos suffrages.

Nous vous demandons également de bien vouloir ratifier le transfert du siège social conformément à la loi.

Le Conseil d'administration

Signé par :

85764F359BAE448...

GROUPE PLUS-VALUES

Société anonyme au capital de 652 400 €

Siège social : 1 avenue du Général Leclerc

93250 VILLEMOMBLE - 479 094 625 RCS BOBIGNY

Informations sur les délais de paiement

	Article D. 441 I.1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Article D. 441 I.2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					0					0
Montant total des factures concernées TTC										
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC										
(B) Factures du (A) relatives à des dettes ou des créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues (HT)										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)										
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	() Délais contractuels (préciser) () Délais légaux (préciser)					() Délais contractuels (préciser) () Délais légaux (préciser)				